

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 29 mars 2023

Date de convocation : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 04 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 41 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34 de la délibération 01 à 03 – 33 à la délibération 04 – 34 de la délibération 05 à 40 – 33 à la délibération 41 – 34 de la délibération 42 à 44

Nombre de conseillers votants : 37 de la délibération 01 à 03 – 35 à la délibération 04 – 37 de la délibération 05 à 40 – 36 à la délibération 41 – 37 de la délibération 42 à 44

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Véronique BESSE avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Secrétaire de séance : Estelle SIAUDEAU

- **38. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PAPIERS RECUPERATION ŒUVRES HUMANITAIRES ET MISSIONNAIRES** – Rapporteur : Patrick MANDIN

Dans le cadre des missions de constitution et de valorisation des fonds documentaires, les bibliothèques du Pays des Herbiers procèdent au tri régulier des collections sur l'ensemble des sites, l'objectif étant que les bibliothèques soient attractives en répondant aux besoins de la population.

A l'issue du désherbage, une « seconde vie » est donnée à de nombreux documents par le biais de la vente aux particuliers lors d'une bourse aux livres.

Les ouvrages n'ayant pas été vendus étaient donnés à l'Association Les Papiers de l'Espoir (Vertou) qui finance des actions humanitaires. Un poids minimum de 200kg par enlèvement était exigé. Les ouvrages ne pouvant être mis à la vente du fait d'un état très dégradé étaient valorisés comme papier à recycler.



Il est proposé de conventionner avec l'Association Papiers Récupération Œuvres Humanitaires et missionnaires pour le retrait des documents détériorés. Cette association locale permet un enlèvement rapide et régulier sans condition de poids minimum à la bibliothèque des Herbiers.

Compte tenu de l'exposé qui précède,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse/Culture du 8 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mars 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la collecte de livres et papiers usagés avec l'association Papiers Récupération Œuvres Humanitaires et missionnaires
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces à intervenir

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Estelle SIAUDEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

0 5 AVR. 2023

0 5 AVR. 2023

